



Communiqué de presse
14.01.2026

Exeltium et EDF concluent un accord pour la livraison de volumes d'électricité supplémentaires pour les industriels électro-intensifs actionnaires d'Exeltium

A l'occasion des vœux de l'Union des industries utilisatrices d'énergie (Uniden), EDF et Exeltium ont annoncé avoir conclu un accord pour la livraison maximale de près de 30 TWh d'électricité complémentaires dans le cadre du contrat de partenariat en cours, soit jusqu'au 30 avril 2034. Ces volumes visent à répondre aux besoins des industriels électro-intensifs actionnaires d'Exeltium.

Dans le cadre de l'accord conclu avec EDF, Exeltium pourra disposer d'un volume maximal de 30 TWh d'électricité complémentaires en contrepartie du paiement d'une avance en tête. Ces volumes seront ensuite livrés par Exeltium à ses clients.

Cet accord permet notamment de :

- proposer une fourniture d'électricité compétitive, bas carbone à un prix prévisible aux industriels concernés ;
- contribuer à donner la visibilité nécessaire au maintien des activités industrielles et aux projets d'investissement de ces industriels (notamment de développement, décarbonation, électrification de leurs procédés) ;
- contribuer à la sécurisation des revenus d'EDF pour la réalisation des investissements indispensables à la transition et à la souveraineté énergétique.

Il s'inscrit dans la continuité du contrat de partenariat industriel initial conclu en 2008 entre EDF et les industriels électro-intensifs, éligibles au dispositif, implantés en France.

Jean-Paul Aghetti, Président d'Exeltium, a déclaré :

« Je salue les efforts et l'esprit de collaboration d'EDF qui, au terme d'un long processus, permettent aux actionnaires-clients d'Exeltium d'accéder à un complément d'électricité bas carbone et compétitive dans le cadre de la durée résiduelle du contrat initial. Il appartient désormais à Exeltium d'obtenir l'engagement individuel de ses actionnaires-clients et de finaliser le financement de l'avance en tête correspondante. »

A cette occasion, Bernard Fontana, Président-Directeur général du groupe EDF, ajoute :

« Je salue la conclusion de ce nouvel accord avec Exeltium, au service de la souveraineté énergétique et industrielle du pays. En prolongeant et en renforçant ce partenariat industriel, EDF apporte aux industriels électro-intensifs la visibilité de long terme dont ils ont besoin. Il leur garantit, dans la durée, une électricité compétitive, souveraine et bas carbone, soutenant ainsi leurs projets d'investissement. Il contribue ainsi à l'électrification des usages et à la réindustrialisation du pays. »

14.01.2026

A propos d'EDF :

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production décarbonée de 520 TWh à 94 % et une intensité carbone de 30gCO₂/kWh en 2024, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe fournit de l'énergie et des services à environ 41,5 millions de clients⁽¹⁾ et a réalisé un chiffre d'affaires de 118,7 milliards d'euros en 2024.

⁽¹⁾ Le portefeuille de clients est constitué de contrats électricité, gaz et services récurrents.

A propos d'Exeltium :

Exeltium est un consortium de 24 sociétés électro-intensives. Exeltium a signé un contrat de partenariat industriel avec EDF en 2008. Les clients industriels, en même temps actionnaires d'Exeltium, ont ainsi accès, sur une durée de 24 ans, à un volume de 148 TWh moyennant une avance en tête de 1,75 milliard d'euros payée à EDF au démarrage du contrat en 2010, financée en très grande partie par de la dette, et le paiement au fil de la livraison des volumes d'un prix proportionnel qui représente les coûts de production du parc nucléaire d'EDF. L'intérêt de ce dispositif validé par la Commission européenne en juillet 2008 repose sur l'accès à la compétitivité de la production nucléaire, le fort effet de levier de la dette et la déconsolidation dans les comptes des différents actionnaires-clients. Son renforcement contribuera à répondre aux enjeux de maintien de l'activité industrielle électro-intensive en France et de décarbonation de l'industrie par son électrification.

CONTACTS

EDF :

service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Exeltium

f.alexandre@cominst.com / + 33 6 11 49 46 39